

Le député de Grenville-Carleton s'est plaint en disant que les députés ont le droit de proposer des amendements et que la présidence ne doit pas, par sa décision, en empêcher les députés. J'en ai déjà parlé plus tôt. La présidence a un rôle essentiel à jouer: appliquer le Règlement de la Chambre et rendre des décisions, non pas sur ce que les députés pensent de telle ou telle chose, mais sur la façon dont le Règlement doit être appliqué.

Le député a refusé d'admettre que sa motion était en fait un rejet amplifié ou qu'elle était hors sujet. C'est une question de point de vue, surtout sous l'angle où il se place. Selon lui, son amendement est une modification pertinente. Je dois reconnaître qu'en effet, l'amendement concerne directement le rapport et la construction d'un pipe-line dans le Nord, mais on ne peut nier, cependant, que l'amendement constitue une nouvelle proposition.

Enfin, l'amendement demande à la Chambre de se prononcer sur la proposition voulant qu'aucun engagement de principe prévoyant la construction d'un pipe-line dans le Nord ne soit pris sans l'approbation du Parlement. A mon avis, il s'agit là d'une proposition entièrement nouvelle. La motion principale demande à la Chambre de prendre une décision sur une recommandation qui tend à reporter de dix ans la construction d'un pipe-line. L'opposition officielle propose de renvoyer la question et toutes les questions y afférentes à un comité. Enfin, l'amendement ajoute une restriction à la décision de la Chambre, restriction qui la soumet à l'approbation future du Parlement. Selon moi, il s'agit certainement d'une nouvelle proposition qui dépasse le cadre de la motion initiale. La Chambre pourrait souhaiter en débattre à un autre moment mais, en vertu de notre Règlement, elle ne peut être débattue comme un amendement, seulement comme une motion. Je le répète, elle amène un élément nouveau et je veux surtout parler des mots «et le presse de ne prendre sans l'approbation du Parlement aucun engagement de principe prévoyant la construction d'un pipe-line dans le Nord.» Pour toutes ces raisons, je ne peux absolument pas accepter l'amendement.

● (1520)

M. Baker (Grenville-Carleton): Merci, monsieur l'Orateur. Je ne veux pas abuser du temps de la Chambre . . .

M. Peters: Alors asseyez-vous.

M. Baker (Grenville-Carleton): J'ai écouté attentivement les commentaires de Votre Honneur et je voudrais seulement demander des éclaircissements. Votre Honneur a peut-être été fort influencé dans sa décision par les mots «et le presse de ne prendre sans l'approbation du Parlement aucun engagement de principe prévoyant la construction d'un pipe-line dans le Nord» du fait qu'ils imposaient un nouveau principe. Si tel est le cas, comme l'opposition officielle a toujours espéré que la Chambre pourrait se prononcer sur l'établissement d'un comité parlementaire, la présidence songerait-elle à revenir sur sa décision si je lui disais que nous serions prêts à accepter la suppression de la phrase que j'ai mentionnée?

Des voix: Oh!

Pipe-line de la vallée du Mackenzie

M. Baker (Grenville-Carleton): Je dis cela parce que l'opposition officielle a toujours espéré qu'un comité parlementaire se pencherait sur toute la question du pipe-line de même que ces rapports.

Une voix: La présidence a rendu sa décision.

M. Baker (Grenville-Carleton): Malgré les bavardages de tous les chahuteurs dans le déversoir là-bas, je fais cette suggestion, non pas pour contester la décision de la présidence, mais pour demander des éclaircissements.

M. l'Orateur adjoint: Bien sûr, j'aurais pu mentionner certains des précédents invoqués par le député. Je les ai sous les yeux et, pour la plupart, ils concernent des cas où les amendements proposés visaient à restreindre l'objet de la motion. Dans le cas présent, il est certain que nous élargissons l'objet de la motion. Si j'ai relevé la phrase citée par le député, cela ne veut pas dire que la question de la pertinence soit moins importante. Le député en conviendra avec moi, lorsqu'il a essayé de convaincre la présidence et la Chambre qu'il pourrait être possible de s'entendre pour supprimer la dernière partie de l'amendement, la réaction des députés n'a pas été entièrement favorable. Comme il le sait, ces mots ne peuvent être supprimés que du consentement unanime de la Chambre; le député n'a pas la parole et j'estime donc qu'il n'obtiendrait pas ce consentement. La seule solution qu'il lui reste, c'est de proposer un autre amendement pendant qu'un autre orateur a la parole. Toutefois, la présidence serait toujours fondée à refuser l'amendement et, selon moi, ce que le député compte faire ne changerait en rien sa décision.

L'hon. Alastair Gillespie (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, pour débiter, je dois dire que, comme toujours, j'ai écouté attentivement le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth). C'est un homme qui a de l'expérience et il est certainement un orateur très influent dans son caucus. On lui doit probablement la décision déjà prise par son parti de s'opposer à la construction d'un pipe-line dans la vallée du Mackenzie. Cette décision est peut-être liée à une promesse électorale. Je l'ignore.

J'ai été encouragé quand je l'ai entendu dire qu'il était très désireux de mieux comprendre les besoins énergétiques du pays. Il est évident qu'il traitait le sujet dans son contexte national quand il a prononcé ces paroles. Il m'a semblé qu'il défendait la position prise par le gouvernement dans ce débat, c'est-à-dire que, tant que l'Office national de l'énergie n'aura pas déposé son rapport, et tant que le Parlement n'aura pas eu l'occasion de débattre la question, nous ne pouvons connaître ces besoins énergétiques avec certitude.

En même temps, je déplore l'attitude que je ne peux qualifier que de déloyale de la part de certains députés de l'opposition officielle. Je regrette que cette tactique qu'ils ont employée avec beaucoup de succès dernièrement ait empêché qu'un plus grand nombre de députés puissent participer au débat d'aujourd'hui. On a perdu beaucoup de temps sur des questions de procédure. Heureusement, nous avons réussi à nous débarrasser de cet amendement.